

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2021

Présents : Mme C. LANTHELME, Maire, Mme A. AVON, M. A. GUIGUE, Mme J. JOURDAIN, M. M. COURTET, Adjoint, M. P. SIMLER, M. E. MOUTARDE, Mme C. BIGOT, M. R. VANDEVYVER, M. G. BELTRAN, Mme M. MANAS, Mme. M. HAMMERLI, Mme A-M. MICHEL, M. R. BARRE, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme E. FRANCAIS qui donne pouvoir à Mme A. AVON
Mme A-M BERMOND qui donne pouvoir à Mme C. BIGOT
Mme M-C GUYARD qui donne pouvoir à M. P. SIMLER
M. B. FARJON qui donne pouvoir à Mme C. LANTHELME
Mme N. LELIEVRE qui donne pouvoir à Mme J. JOURDAIN

14 PRESENTS + 5 PROCURATIONS = 19 votes

Après avoir vérifié le quorum, Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Annie AVON

Auxiliaire de séance : Mauricette GAUTIER, DGS

Mme le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux s'ils ont reçu leur convocation accompagnée de la note explicative. Tous le confirment. Ils confirment également avoir reçu par voie dématérialisée les projets de délibérations ainsi que les pièces annexes.

Mme le Maire indique que M. P. SIMLER a transmis une question écrite

Elle sera évoquée à la fin de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire propose de soumettre au vote le compte-rendu de la séance du 7 avril 2021.

Le compte-rendu est approuvé sans observation, à l'unanimité.

Décisions municipales

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises au titre de l'article L2252-1 du CGCT :

- Décision n° 2020 – 78 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation Générale de décentralisation des acquisitions d'imprimés sur 2020/2021,
- Décision n° 2020 – 84 D.P.U. 24/2020,
- Décision n° 2020 – 85 Attribution du marché - prestation de nettoyage dans les bâtiments communaux : mairie, école primaire et école maternelle – entreprise EURL CCB,
- Décision n° 2021 – 06 D.P.U. 01/2021,
- Décision n° 2021 – 07 D.P.U. 02/2021,
- Décision n° 2021 – 08 D.P.U. 03/2021,
- Décision n° 2021 – 09 D.P.U. 04/2021,
- Décision n° 2021 – 10 D.P.U. 05/2021,
- Décision n° 2021 – 11 D.P.U. 06/2021,
- Décision n° 2021 – 12 D.P.U. 07/2021,
- Décision n° 2021 – 13 D.P.U. 08/2021,

- Décision n°2021 – 28 D.P.U. 09/2021,
- Décision n°2021 – 29 D.P.U. 10/2021,
- Décision n°2021 – 31 D.P.U. 12/2021,
- Décision n°2021 – 32 D.P.U. 13/2021,
- Décision n°2021 – 33 D.P.U. 14/2021,
- Décision n°2021 – 34 D.P.U. 15/2021,
- Décision n°2021 – 35 D.P.U. 16/2021,
- Décision n°2021 – 36 D.P.U. 17/2021.

1/ CREATION D'UN MARCHÉ FORAIN COMMUNAL

Rapporteur : Mme le Maire

Il est envisagé de créer un marché forain sur la place de la mairie pendant la période estivale. Ce marché hebdomadaire se tiendrait tous les jeudis soir de 17 heures à 20 heures. Des produits alimentaires et non alimentaires seraient proposés. Les commerçants sédentaires et non sédentaires ont été consultés. Plusieurs d'entre eux ont répondu favorablement et participeront au marché.

Les participants : la comtesse, la Mourguette, le Coin Gourmand, Esat, Des petits Jardins, Pellegrino, Dédé Pizza, Madame GLAUDIOS (peignes), Domaine Casalas.

Communication autour de cet événement

Pour les vins : réfrigération des blancs et Rosés : compliqué car il faut laisser le caveau et venir au village.

PS : il récupérera les flyers des caves qui ne peuvent se déplacer et les mettra.

MLM : les chèvres ont été contactées. Beaucoup de commerçants et producteurs participent déjà à d'autres marchés.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

2/ TARIF RELATIF AU DROIT DE PLACE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Mme le Maire

Par délibération en date 20 juin 2014 le conseil municipal a fixé le tarif des droits de place. Cependant il est nécessaire de compléter ce tarif pour tenir compte de la création du marché forain.

Il est proposé de fixer le tarif ainsi:

- A 4,50 € par soirée sans utilisation du branchement électrique
- A 5,80 € par soirée avec utilisation du branchement électrique

Le paiement s'effectuera à réception du titre émis par la commune :

- Pour les abonnés : mensuellement pour les commerçants ambulants du marché estival et trimestriellement pour les autres commerçants occupant le domaine public,
- Pour les autres : à la journée.

Mme le maire distribue aux élus le règlement envisagé.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la fixation de ces tarifs.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

3/ CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2020-2022 :

Rapporteur : Mme le Maire

L'assemblée Départementale a approuvé de nouvelles modalités d'aide financière à destination des communes de moins de 5000 habitants au travers de la mise en place du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020- 2022.

Les travaux de remise en état de chemins communaux représentent un montant de 27 829,24 € H.T., soit 33 395,09 € TTC ; ils pourraient s'inscrire dans ce dispositif. La subvention s'élèverait à 19 481,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide du conseil départemental dans le cadre du CDST à hauteur de 19481,00€ au titre de l'année 2021.

MH : l'impasse des Vignes devait être incluse dans le programme. Mme le Maire indique qu'elle vérifiera s'il s'agit d'un chemin communal ou rural.

M. Simler demande si la subvention est prévue au budget.

Mme le Maire précise que les subventions étant aléatoires, elles ne sont pas inscrites au BP.

L'assemblée municipale est appelée à se prononcer sur cette demande de subvention.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA « VOIRIE COMMUNALE »

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la mise aux normes de sécurité du chemin des Vincenty, les travaux sur la voirie s'élèvent à 33 335,00 € HT. La Commune d'Uchaux pourrait prétendre à bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de « la voirie communale » à hauteur de 50% de la dépense, soit 16 668 €.

M. Beltran fait remarquer que le montant des travaux est peu élevé par rapport à la longueur de la voie. Cette demande de subvention est soumise à l'avis du conseil municipal.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

5/ CONVENTION CADRE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES MEMBRES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

Rapporteur : Mme le Maire

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence dispose de la compétence mutualisation des services. Afin de faciliter les procédures de constitution de groupement de commandes, il est proposé de constituer une convention cadre pour les groupements de commandes. Cette convention constituera un cadre général pour tous les groupements de commandes à réaliser pendant la durée du mandat. Cette convention est soumise à l'approbation du conseil municipal.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

6/ CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION D'AIDE A L'ARCHIVAGE

Rapporteur : Mme le Maire

Il est rappelé que les archives communales sont des archives publiques inaliénables et imprescriptibles. Leur conservation constitue une dépense obligatoire. Une première convention signée avec le Centre de Gestion de Vaucluse pour la mise à disposition d'un technicien a permis de procéder au tri, classement et élimination des documents communaux suivant la réglementation. Cependant il convient de poursuivre cette mission. Pour cela une nouvelle convention est nécessaire. Il est proposé de prévoir une mission de 48 jours pour un coût de 250€ par jour sur une durée de trois ans.

Il est précisé que l'évaluation de la durée de la mission a été effectuée par les archives départementales. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette convention.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

7/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme le Maire

Le tableau des effectifs retrace les emplois des agents titulaires, non titulaires de la commune. Il convient de le mettre à jour compte tenu des nominations et des avancements de grade et d'échelon.

Mme Hammerli demande compte tenu des emplois non pourvus enlevés s'il n'y aura pas de problème pour les prochains avancements. Il lui est répondu que les avancements ont été pris en compte pour l'année 2021 et la situation des agents sera revue en 2022.

Le nombre important de postes non pourvus justifie pleinement cette mise à jour.

M. Simler demande des informations sur la situation de l'agent en disponibilité.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le tableau des effectifs.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Adopté à l'unanimité.

8/ MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA MAISON DE RETRAITE « LES ARCADES » A SAINTE CECILE LES VIGNES

Rapporteur : Mme le Maire

Par décision du Département de Vaucluse et de l'Agence Régionale de Santé, la maison de retraite « Les Arcades » de Sainte Cécile les Vignes, devra fusionner avec l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Sablet. Cette décision aura de nombreuses répercussions néfastes. Aussi il est proposé à l'assemblée municipale de se prononcer sur une motion pour le maintien de la maison de retraite de Sainte Cécile les Vignes.

M. Beltran fait remarquer que l'Etat se désengage des maisons de retraite et qu'il faut les soutenir.

Une discussion s'engage sur le sujet des maisons de retraite et du maintien à domicile.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Le conseil municipal soutient la motion en faveur du maintien de la maison de retraite. Adopté à l'unanimité.

9/ MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU STATUT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Rapporteur : Mme le Maire

Le conseil d'administration de l'Association des Maires de Vaucluse a adopté à l'unanimité une motion pour soutenir le maintien du statut des sapeurs-pompiers volontaires, statut impacté par la directive européenne n°2003/88/CE de la loi sur le travail.

Mme le Maire explique que cette directive contrôlant le temps de travail amènerait une perte du nombre de pompiers volontaires et pas forcément un gain en nombre de pompiers professionnels. Le coût de l'augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels serait insupportable

Il est proposé à l'assemblée municipale de se prononcer sur cette motion.

VOTE	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Le conseil municipal soutient la motion proposée.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 15.



Madame Le Maire,
Christine LANTHELME



La Secrétaire de Séance,
Annie AVON

